

Néris-les-Bains, le 20 août 2022

**Objet** : Opération de mécénat sur le patrimoine de la ville de Néris-les-Bains

Madame, Monsieur,

La ville de Néris-les-Bains vient de lancer une opération de mécénat privé, via la Fondation du Patrimoine autour de la restauration d'un ensemble architectural méconnu, mais ô combien emblématique de son histoire, le bâtiment de la piscine municipale, et plus précisément, les menuiseries en béton armé qui composent sa façade sur bassins, trésor insoupçonné jusqu'alors.

En effet, ces éléments architecturaux datent de la construction du site en 1952 et constituent un témoignage rare des techniques de construction des années 1950.

Moulées, en béton armé, fidèles à leur conception d'origine, elles constituent un ensemble unique en France connu à ce jour, composé de 15 ouvertures à deux vantaux en rez-de-piscine et 15 châssis fixes à l'étage.

Nous avons fait le choix, plus coûteux hélas, de les conserver.

Les travaux sont assurés par des entreprises spécialisées en monuments historiques.

Il vous est possible de contribuer à la préservation de ce patrimoine d'exception en faisant un don par l'intermédiaire de la souscription ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine dont vous trouverez le formulaire ci-joint.

Votre soutien financier sera le bienvenu dans notre démarche patrimoniale.

Que vous soyez un particulier ou une entreprise, cette contribution vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.

En espérant que vous rejoindrez le groupe des mécènes qui se sont déjà engagés sur ce projet, je vous adresse d'ores et déjà toute ma gratitude



Le Maire,

Alain CHAPY



Suivez-nous sur facebook: <http://www.facebook.com/piscinesdenerislesbains>

# Réduire son impôt grâce au mécénat

La loi n°2003-709 du 1er août 2003, a simplifié le régime du mécénat.  
Les particuliers et les entreprises bénéficient d'une réduction d'impôt pour les dons consentis aux oeuvres et organismes d'intérêt général.

[www.fondation-patrimoine.org/79713](http://www.fondation-patrimoine.org/79713)



Piscine de Nérès-les-Bains  
Porte en béton armé - détail  
"Bâtons de maréchal"

## Particuliers

La réduction s'élève à 66% des dons effectués, dans la limite de 20% du revenu imposable du mécène

### Exemple

Montant du don	Valeur de la réduction d'impôt	Coût réel
100€	66€	34€

## Entreprises

La réduction s'élève à 60% du montant total des versements dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires

### Exemple

Montant du don	Valeur de la réduction d'impôt	Coût réel
1 500€	900€	600€



Piscine de Nérès-les-Bains  
Menuiserie en béton armé  
Vue en coupe des traverses

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluriété 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

### ► Votre don ira à un projet de qualité !

#### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans la loi de Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts







### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Auvergne  
Résidence Vivaldi  
13, rue du Maréchal Foch  
63000 Clermont-Ferrand  
04 73 30 90 01

[auvergne@fondation-patrimoine.org](mailto:auvergne@fondation-patrimoine.org)

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    



### MAIRIE DE NÉRIS-LES-BAINS

Boulevard des Arènes  
03310 Nérès-les-Bains  
04 70 03 79 80  
[neris-les-bains@wanadoo.fr](mailto:neris-les-bains@wanadoo.fr)

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la  
restauration de

# La piscine municipale de Nérès-les-Bains

Allier (03)



Retrouvez  
tous les projets sur

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

### ► Nos partenaires



## ► AIDEZ-NOUS A SAUVER UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

### ◆◆ UN PEU D'HISTOIRE

Occupé dès la préhistoire, le site présente encore de nos jours des vestiges antiques.

Fort de la relation fascinante entre l'homme et les eaux thermales, la piscine de Nérès les Bains a été construite en 1952 par l'architecte Pierre BOUGEROLLE. Au fil des années, ce bâtiment inspiré du style « Belle Epoque » a connu de nombreux remaniements intérieurs alors que ses extérieurs ont majoritairement conservé leur disposition originelle. Jusqu'en 2013, la piscine était alimentée en eau thermale, richesse naturelle du Vallon des Chaudes.

Compte tenu de sa vétusté et ne répondant plus aux normes, la piscine a été fermée administrativement en mars 2017.

### ◆◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Si la composition architecturale de l'édifice se trouve remarquable, le caractère exceptionnel revient assurément à ses menuiseries en béton, réalisées selon un process de préfabrication. Dans le cadre du projet, la conservation des ouvrages constitue un des

axes prioritaires. L'analyse sanitaire et fonctionnelle de ces menuiseries a permis d'établir un protocole de restauration visant à préserver autant d'éléments que possible. Lorsque trop altérées, les portes et les fenêtres seront rééditées en bois massif selon le dessin original.

### ◆◆ LA MOBILISATION

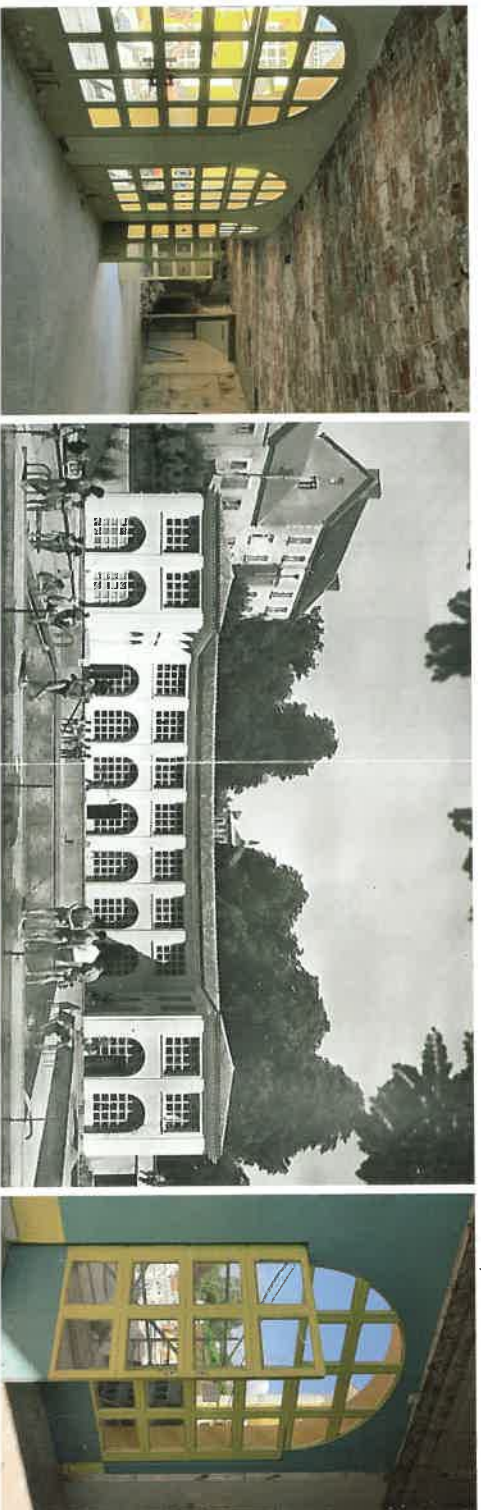
Consciente de leur valeur patrimoniale exceptionnelle, la Municipalité a confié le pilotage des travaux à une maîtrise d'œuvre entourée d'entreprises spécialisées en Monuments Historiques. Un restaurateur des ouvrages en béton et des menuisiers compagnons travaillent main dans la main.

### ◆◆ LES CONTREPARTIES

Une invitation nominative à l'inauguration et pour un montant minimum de 30 euros : 1 entrée gratuite (billet spécial ouverture)

Montant des travaux	286 963 € HT
Objectif de collecte	45 000 €
Début des travaux	Fin 2022

Credit photos ©Commune de Nérès-les-Bains



## ► Buletin de don

► **Oui, je fais un don pour aider la restauration de la piscine municipale de Nérès-les-Bains**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/79713](http://www.fondation-patrimoine.org/79713)  
ou en flashant le QR code ci-contre.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de : **Fondation du patrimoine/piscine de Nérès-les-Bains**

### Le montant de mon don est de

30 €    80 €    250 €    500 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	30 €	80 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	11€	28 €	85 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	8€	20 €	63 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	12 €	32€	100 €	200 €

Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre